

L'administration du service public pour le bien privé

Par **Gabi**, le **13/03/2012 à 23:21**

Bonjour à tous ! Je me présente je m'appelle gabriela et je suis actuellement en licence droit I1 ! Je dois faire un exposée pour la semaine prochaine en droit administratif sur le sujet : Une administration peut-t-elle se prévaloir de la continuité du service public pour réquisitionner un bien privé ou une propriété privé ? Pouvez vous m'aidez ? Le sujet est assez vaste , je ne sais pas comment m'y prendre . Je souhaiterais quelqu'un me m'aide pour établir un plan ne serait ce que pour établir une problématique ! Merci d'avance !

Par **Thibault**, le **13/03/2012 à 23:45**

Hello,

C'est un sujet bien compliqué pour la première année.

Je peux te guider vers des ouvrages: il faut que tu consultes le livres "les grands arrêts de la jurisprudence administrative" (demande le GAJA) le plus récent possible, et que tu lises la décision intitulée "Dehaene", de 1950. Cela devrait au moins te faire comprendre la notion de grève, de continuité du SP, réquisition etc.

Bon courage !

Par **Gabi**, le **14/03/2012 à 15:31**

D'accord merci bien !

Par **Gabi**, le **14/03/2012 à 15:47**

Re je ne comprend pas vraiment la problématique , enfin le sujet en gros , pour ce que j'ai compris , L'administration est-t-il obligé de passer par le service public pour réquisitionner un bien privé ou une propriété privé ? Et quand on parle de bien privé ou une propriété privé on parle de quoi en général ? Des maisons de propriétaires ? Bien privé ? Héritage ?? C'est mon tout premier exposée , je sais pas trop comment m'y prendre , et je ne sais pas vraiment ce que dois parler . Merci de m'éclaircir , me donner des idées , des exemples Merci d'avance =)